



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 109/09

Objet

Affiliation au centre de
remboursement du chèque
emploi service universel
(CRCESU)

Secrétaire de séance

Michel GAUTHIER

Rapporteur

Eric TAVERNIER

Conseil Communautaire
15 octobre 2009
Champvans- 20 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 76
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 86
Date de la convocation : 28 septembre 2009
Date de publication : 28 octobre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux supplée par D. Desgouille, E. Tavernier, P. Vuitton supplée par D. Guilhendou, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière supplée par R. Roy, G. Fumey, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Di Caro, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, , D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois République, C. Chalon, MA Chalumeaux, JB Gagnoux, L. Gatinault, R. Manière, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard supplée JL Croiserat, M. Rigoulet, F. Saudon, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, A. Chollat, J. Thurel, JM. Diètre, M. Gauthier, P. Jacquot supplée par N. Cornu, A. Courderot, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard Ongenaed, F. Perchat, F. David, J. Hubert, JC Lambert supplée par G. Moniotte, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain supplée par C. Hanrard, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly, JF Dumont, D. Ecarnot, N. Abdelli, A. Alonzo, G. Card

Délégués absents ayant donné procuration : P. Bouvret à R. Belalia, D. Clerc à C. Parent, C. Creuze à JC Wambst, P. Epinat à I. Nouvellon, A. Hamdaoui à M. Borneck, P. Nasom à L. Gatinault, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, S. Laroche à F. Barthoulot, C. Arnoud à R. Manière, P. Genestier à G. Card

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, P. Daubigney, C. Petiot, C. Combet, JP. Fichère, K. Mezerai, G. Marechal, G. Coutrot, G. Ginet, B. Javourez

La possibilité est donnée aux particuliers d'utiliser le chèque emploi service universel comme moyen de paiement pour les activités périscolaires de leurs enfants.

Cette pratique implique que la collectivité soit affiliée au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU), groupement d'intérêt économique constitué par six émetteurs de ces chèques.

C'est le CRCESU qui recueille les informations nécessaires pour réaliser l'affiliation des intervenants, personnes physiques ou morales, pour le compte de l'ensemble des émetteurs et qui effectue le traitement des chèques emploi service universel en vue de leur paiement aux intervenants affiliés.

Vu la Loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 qui crée le CESU

Vu le Décret n° 2005-1360 du 3 novembre 2005 relatif au CESU : l'article 2 définit les différents acteurs (le bénéficiaire, l'intervenant, l'émetteur, le financeur).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DE SE PRONONCER en faveur de l'affiliation de la collectivité au CRCESU
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Fait à Dole,
Le 15 octobre 2009,
Le Président,

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 28/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-10909-DE